

N° 5/2.09

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ENTRETIEN DE CHF 550'000.00 POUR LE THÉÂTRE DE BEAUSOBRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie une fois, le 2 décembre 2008. Elle était composée de Mme Anne-Catherine AUBERT, de MM Bertrand GILLIARD, Nicola LOFOCO, Christian SCHWAB, Vincent TETAZ, Rémy DELALANDE qui remplaçait Mme Patricia DA ROCHA et de la présidente-rapportrice soussignée Claudine DIND.

Etaient aussi présents : MM. Michel GRIVEL, Municipal à Patrimoine, Marc-André GREMION, chef de service, Jean-Marc DESPONDS, directeur du Théâtre de Beausobre, David JACQUEMIN et Jacques SCHNEIDER, les 2 régisseurs du théâtre. Nous remercions toutes ces personnes pour les nombreuses explications fournies dans les domaines variés que comporte ce préavis.

1 PRÉAMBULE

Le théâtre et les foyers ont été inaugurés il y a plus de 20 ans. Les travaux prévus dans ce préavis portent sur 3 points principaux :

- Amélioration et mise en conformité de la sécurité.
- Conditions d'accueil et d'écoute aussi bonnes que possible pour le public.
- Attentes des artistes et informatique.

La rénovation des foyers se fera dans une 2e étape.

Les nombreux travaux prévus dans ce préavis sont trop conséquents pour être pris en charge par le budget courant.

2 TRAVAUX PRÉVUS

2.1 Amélioration de la sécurité et des conditions d'accueil et d'écoute :

La commission a pu visiter les lieux et a été convaincue du bien-fondé des nombreux travaux concernant l'amélioration de la sécurité et des conditions d'accueil et d'écoute, notamment pour les raisons ci-dessous :

Entre parenthèses, rappel du coût **estimatif** et du % de chaque travail par rapport au coût total.

Point 2.1 du préavis :

- L'ordinateur réglant la régie lumière qui date de 1996 a toujours été régulièrement révisé, il a dû subir 4 réparations, mais commence à coûter cher en réparations. L'installation est devenue obsolète. (coût : CHF 22'000.-, 4% du total des travaux).
- Les perches manuelles deviennent dangereuses et prennent de la place, elles seront remplacées par une installation motorisées, car elles ne supportent même plus le poids pour lequel elles ont été conçues, et sont sous-dimensionnées au vu des décors actuels. (CHF 30'000.-, 5%).

- Les rideaux noirs, souvent raccommodés, ne sont plus conformes (incendie) et doivent être remplacés. (CHF 8 000.-, 1%)
- Pour profiter des nombreux travaux prévus, le nombre de fauteuils restaurés et de coques remplacées sera plus important que d'habitude. (CHF 13'000.-, 2%)

Point 2.2 du préavis :

- Les commissaires ont été impressionnés par le manque de sécurité des passerelles permettant divers travaux au-dessus de la scène et au plafond du théâtre. Les passerelles seront sécurisées et complétées pour être mises aux normes prévues prochainement. (CHF 118 000.-, 21%)
- Un système d'annonce d'urgence dans le théâtre, le hall d'accueil et les locaux en sous-sol, permettra d'être enfin en conformité avec les standards de sécurité. Il sera indépendant, avec batterie de secours, et commandé depuis la régie ou les caisses. (CHF 97'000.-, 18%)

Point 2.3 du préavis :

- La mise en conformité des installations électriques, en bon état dans ce bâtiment, représente environ 2% du total des travaux (CHF 10'000.-).
- L'éclairage de la salle date de la construction, les douilles ne sont plus en état, les lampes explosent de plus en plus souvent, certaines ont même dû être débranchées. Un remplacement par des lampes conformes et moins gourmandes en énergie coûtera moins qu'une adaptation pièce par pièce. (CHF 30'000.-, 5%).

Point 2.5 du préavis

- les boucles à induction magnétique, prévues pour les malentendants et situées dans la partie centrale du théâtre, s'adapteront à un large spectre d'appareils, mais plutôt aux plus récents. La valeur de "test" dont parle le préavis ne concerne pas la qualité de l'installation, mais permettra de voir si une telle installation est peu ou fortement utilisée, donc si elle peut avantageusement être aussi prévue ailleurs. L'aide financière du "Forum écoute" a valeur d'encouragement et de soutien à des mesures bénéfiques pour un nombre toujours croissant de personnes malentendantes. (CHF 18'000.-, 3%)

Point 2.6 du préavis

- Le nouvel aménagement de l'aire de livraison camion et portail motorisé a convaincu les commissaires : la sécurité des piétons et des cyclistes sera améliorée, l'accès aux conteneurs sera simplifié et le matériel communal sera mieux préservé. (CHF 40'000.-, 7%).
- Le rafraîchissement du bassin devant l'entrée du théâtre est très souhaitable et donc accepté par les commissaires. Il pourrait être effectué, avec plaisir nous a-t-on précisé, par les employés communaux et générer ainsi une possible économie financière. Un des 3 vœux de la commission y fait allusion. (CHF 21'000.-, 4%)
- Page 7 du préavis, il y a une petite faute de calcul : Honoraires spécialistes (CHF 10'000.-, 2%). Travaux accessoires, divers et imprévus (CHF 38'000.-, 7%), cela fait en tout CHF 48'000.- (= 9% du total) et non CHF 60'000.- comme écrit dans le préavis.

2.2 Matériel de présentation, attentes des artistes et informatique :

Les travaux prévus au point 2.4 ont soulevé davantage de discussion au sein de la commission : Sont-ils vraiment nécessaires et à quel prix ? (CHF 95'000.-, 17% du préavis)

- Les écrans prévus dans le hall d'accueil seront utilisés pour des informations culturelles et pas pour arroser les spectateurs de publicité, ce qui a rassuré les commissaires. (CHF 12'000.-, 2%).

- Le beamer permettra la projection de films numériques et des présentations par power-point dans la salle du théâtre. Il sera installé à côté du projecteur de cinéma conventionnel. La commission reconnaît que cette installation pourra compléter et moderniser l'équipement "cinéma" du théâtre. (CHF 60'000.-, 11%)
- Le réseau Wi-Fi est, semble-t-il, instamment demandé par les acteurs eux-mêmes qui sont souvent absents de chez eux pendant de longues périodes. Pour le moment, l'accès à Internet nécessite une mise en place compliquée nous a-t-on dit. En outre, des conférenciers demandent aussi régulièrement une connexion à Internet.

Les commissaires peuvent comprendre ce besoin. Par mesure d'économie, la Municipalité propose d'équiper le bar et les loges des artistes, ainsi que le bureau du théâtre (3 antennes) et d'en profiter pour installer 2 antennes dans les foyers pour d'éventuelles demandes de conférenciers. Il n'y aura aucune antenne dans la salle du théâtre. Cependant le coût de telles installations, CHF 23'000.00 (4% des travaux), est important, les coûts d'exploitation annuels s'élèveront à CHF 7'000.- pour la location de la ligne, le filtrage et la conservation de toutes les traces d'accès pendant 6 mois (obligation légale). Or, certaines de ces installations Wi-Fi seront souvent inutilisées (nuit, été, ou même pendant de longues périodes dans les foyers) puisqu'elles auront toutes un accès sécurisé et ne seront pas accessibles au public.

Aussi, au nom du principe de précaution (de plus en plus de personnes disent souffrir en présence d'antennes Wi-Fi notamment), mais aussi au nom d'une économie de matériel et d'énergie, les membres de la commissions estiment qu'il faut absolument éteindre toute antenne inutilisée. En commission, il nous a été dit que cela ne posait pas de problème, la salle de Saint-Prex par exemple agit de même.

La commission formule 2 vœux pour tenir compte des remarques concernant le point 2.4. du préavis (voir conclusion point 4) .

3 DIVERS

D'autres travaux seront soumis à notre conseil plus tard : panneaux photovoltaïques en toiture, rénovation des foyers, locaux pour l'administration du théâtre.

Le projet de climatisation de la salle a été abandonné pour le moment, au vu de son coût élevé et de la grande dépense en énergie qu'il générerait pour une période d'utilisation très courte: le théâtre faisant relâche en été et seul le mois de juin pour Morges-Sous-Rire pourrait être concerné.

4 CONCLUSION

Pour les raisons indiquées ci-dessus, la commission émet 3 vœux :

Vœu 1. " Que les employés communaux s'occupent de l'aménagement du bassin extérieur quand ils en auront le temps, étant donné que ces travaux ne revêtent aucun caractère d'urgence ".

Vœu 2. "Que les prix de location pour le beamer et le Wi-Fi couvrent les frais d'exploitation et l'amortissement du matériel".

Vœu 3. "Au nom du principe de précaution et de l'économie d'énergie et de matériel, que chaque Wi-Fi soit éteint, chaque fois qu'il n'est pas utilisé".

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'entretien de CHF 550'000.00 pour le Théâtre de Beausobre,
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 18'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010,
3. de dire les charges d'exploitation annuelles du réseau Wi-Fi de CHF 7'000.00 seront portées en compte dès le budget 2009.

au nom de la commission
La présidente-rapportrice

Claudine Dind